



Vente a domicile panneau solaire ideolia

Par **waldo**, le **26/07/2013 à 18:22**

bonjour,rnnous avons été démarché par un conseiller en juin 2012 (partenaire edf bleu ciel)pour la pose de panneaux solaires et éolienne (société ideolia puis green power solution)avec auto financement.trés vite les choses se sont gâtées la somme demandée pour le branchement ne correspondait plus à ce qui était convenu (de 700euro prévu nous avons payé 1992 euro)cette somme qui devez nous être remboursée a hauteur de 700euro ne l'a pas été.à ce jour nos panneaux ne sont toujours pas branchés,et il est impossible de joindre les sociétés engagées.la banque commence à demander des comptes.que peut-on faire? faut-il déposer plainte? [fluo]merci[/fluo]

Par **Sabrinaky**, le **30/08/2013 à 10:43**

BonjourrrnnJe le suis fait arnaquer aussi sur les conseils de la ddpp et de la gendarmerie g porter plainte pour escroquerie et faux et usage de faux car ma signature a etait imiter sur l attestation de fin de travaux qui a permis a la banque de debloquer les fonds. Voila 8 mois et j ai appris recemment que ma plainte est parti aupenal ce qui signifie que le penal est la pour mettre des amendes aux entreprise qui ont enfrein le code dela conso et en aucun cas pour annuler notre bon de commandernrnAprès de multiple recherche sur le net j ai teouver un avocat qui c specialiser dans ces arnaques tres competent et incollable lorsqu on lui pose des questions.....rnnOu en etes vous ? Avez vous ccontacter un avocat ?